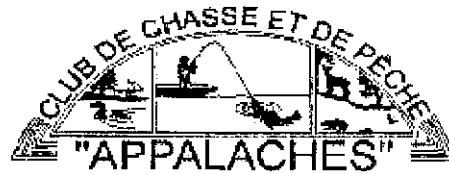


Déposé le : 11 juin 2013

N° de dépôt : CAT- 048

Secrétaire : Yannick Vachon



À publier immédiatement

Communiqué

Plus de 700 citoyens signent une pétition en opposition au projet de loi privé du député Jean D'Amour

Rimouski, le 3 juin 2013 – Les dirigeants du Club de chasse et pêche Appalaches ont rendu publique aujourd'hui une pétition du *Regroupement des citoyens du Bas-Saint-Laurent contre le projet de loi d'intérêt privé de la MRC des Basques*. Cette pétition s'inscrit en opposition au projet de loi privé numéro 206 (Loi concernant la Municipalité régionale de comté des Basques), présenté ce printemps par le député de Rivière-du-Loup-Témiscouata, M. Jean D'Amour.

En quelques semaines à peine, plus de 700 citoyens du Bas-Saint-Laurent ont manifesté leur opposition au projet de loi privé en signant le document. La pétition soulève plusieurs interrogations de nature financière qui restent à ce jour sans réponse :

« Considérant que la MRC des Basques manque de transparence en diffusant peu d'information permettant aux citoyens d'évaluer :

- *Si le projet de la MRC répond aux besoins des citoyens du Bas-Saint-Laurent et est viable économiquement ;*
- *Si le projet de la MRC se base sur un plan d'affaires sérieux, assurant aux citoyens de ne pas avoir d'augmentation de taxes ;*

Étant donné le manque de prudence des élus de la MRC des Basques quant à la gestion des ressources économiques de la MRC et notamment :

- *L'échec de l'exploitation d'une minicentrale hydro-électrique sur la rivière Trois-Pistoles pour financer le projet du Mont St-Mathieu a de graves conséquences sur la population telles que mentionnées par le préfet Bertin Denis... ;*

Étant donné que le montant des quotes-parts versé par les municipalités à la MRC des Basques atteint un niveau inquiétant en regard de la capacité de payer des citoyens ;

Étant donné que la gestion du Club Appalaches pour la protection et la mise en valeur de la faune depuis plus de 100 ans engendre une excellente qualité de chasse sur les terres privées et publiques environnant le Club.... »

Le président du Club de chasse et pêche Appalaches, M. Denis Lepage, souligne la forte opposition au projet de loi privé : « L'opposition au projet de loi privé s'étend à toute la région du

Bas-Saint-Laurent. Plus de 700 personnes sont inquiètes. À ces 700 noms s'ajoute la centaine de membres du Club Appalaches qui s'opposent aussi au projet de loi. La création d'un parc peut engendrer de nombreuses dépenses de fonds publics et cette démarche ne peut se faire de façon improvisée. »

« Depuis 100 ans, le Club Appalaches génère des retombées économiques importantes pour la région, et ce, sans aucune subvention. Le Club Appalaches exerce ses droits de manière responsable. Nous chassons et pêchons en intégrant les meilleures pratiques de protection et de valorisation du territoire. Les gens ont accès au territoire du Club Appalaches. Le Club a toujours été et reste ouvert à la négociation pour en arriver à une entente à long terme avec le gouvernement du Québec, dans le respect des jugements des tribunaux et dans le meilleur intérêt des parties. Nous croyons qu'il serait plus judicieux d'investir de l'énergie dans des négociations plutôt que dans la présentation d'un projet de loi privé qui ne réglerait en rien la situation », a conclu M. Lepage.

– 30 –

Pour des renseignements :
Denis Lepage
418-838-9896